

# Portefeuille garanti Responsable - Modéré

Terme : 5 ans

## APERÇU

Le Portefeuille garanti Responsable - Modéré cible des entreprises sélectionnées avec soin pour leurs perspectives de croissance et pour la robustesse de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), il vous permet de profiter du potentiel de rendement de 50 sociétés issues de secteurs économiques et de régions du monde diversifiés, tout en protégeant votre capital. **Ce produit offre un rendement garanti minimal à l'échéance.**

Des entreprises ont été choisies pour chacun des facteurs ESG, en fonction des critères suivants :

- L'entreprise a un potentiel de croissance intéressant.
- Les enjeux reliés au facteur (E, S ou G) sont déterminants pour l'entreprise.
- L'entreprise est évaluée positivement pour ses pratiques ESG en général, et en particulier pour celles liées au facteur (E, S ou G).

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital garanti à 100 % à l'échéance</li> <li>• Couvert par l'assurance-dépôts<sup>1</sup></li> <li>• Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le placement n'est pas enregistré, imposition annuelle du rendement garanti<sup>2</sup> et imposition à l'échéance du rendement variable</li> <li>• Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Admissible aux régimes enregistrés</li> <li>• Versement des intérêts à l'échéance</li> <li>• Aucuns frais de gestion</li> <li>• Admissible au calcul de ristourne de la caisse</li> </ul> |
|--|--|--|

Indications de rendement	500 \$ à 24 999 \$	25 000 \$ et plus	Dates clés
Rendement annuel composé garanti minimal	1,608 %	1,716 %	Période de vente
Rendement annuel composé maximal	5,323 %	5,417 %	Émission du placement
Rendement cumulatif garanti minimal	8,303 %	8,877 %	Échéance du placement
Rendement cumulatif maximal	29,603 %	30,177 %	
Taux de participation	100 %	100 %	

**Renseignements supplémentaires :** Le taux de participation représente le pourcentage du rendement du portefeuille de référence qui est versé au détenteur ou à la détentrice à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation. Les rendements indiqués ci-dessus pourraient être légèrement supérieurs lors de l'émission du placement. La caisse est l'émetteur du placement.

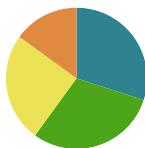
<sup>1</sup>Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

<sup>2</sup>Incluant l'intérêt payé avant la date d'émission.

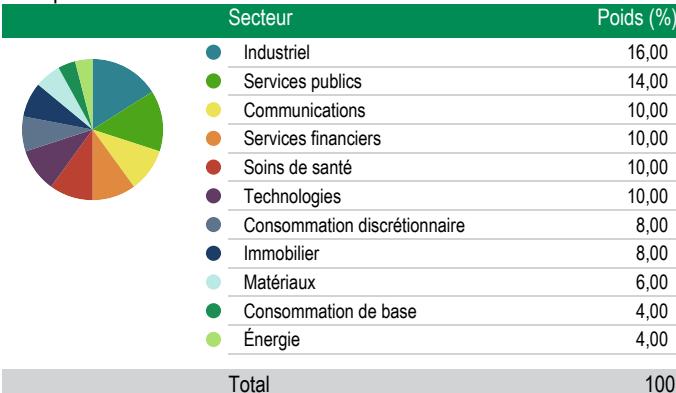
## COMPOSITION DU PLACEMENT

Le Portefeuille garanti Responsable – Modéré comprend une composante à rendement fixe et trois composantes à rendement variable dans les proportions suivantes :

Composante	Type de rendement	Poids (%)
● Panier Environnement	Variable	30,00
● Panier Gouvernance	Variable	30,00
● Épargne à terme	Fixe	25,00
● Panier Social	Variable	15,00
Total		100



## Composantes à rendement variable



## CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez un placement complet et diversifié ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- recherchez un placement avec une approche d'investissement responsable ;
- acceptez de renoncer à une portion du rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

## QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Exception faite du rendement garanti, ce placement diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

**Le rendement du placement est fonction de l'appréciation du portefeuille de référence et ne peut être connu qu'à son échéance.**

## COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 0,75 % par année. Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement dépend de la performance des composantes du portefeuille. Le rendement cumulatif maximal est indiqué dans la section Aperçu.

### Calcul du rendement garanti

Le rendement annuel composé de la composante à rendement fixe correspond au plus élevé des trois taux suivants :

- le taux d'intérêt d'une épargne à terme traditionnelle de 5 ans en vigueur à la caisse le 22 juillet 2025 ;
- le taux d'intérêt d'une épargne à terme traditionnelle de 5 ans en vigueur à la caisse le 14 octobre 2025 ;
- un taux d'intérêt supérieur aux taux d'intérêt mentionnés ci-dessus et établi par Desjardins ;

assorti d'une bonification de taux d'intérêt, comme indiqué dans le tableau ci-contre.

### Bonification de la composante à rendement fixe

500 \$ à 24 999 \$	0,05 %
25 000 \$ et plus	0,45 %

### Calcul du rendement variable

Le rendement annuel composé des composantes à rendement variable tient compte de la performance des titres dans le portefeuille. Le calcul tient aussi compte de la pondération de chaque élément, indiquée dans la section Composition du placement.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Le rendement de chacune des composantes à rendement variable du portefeuille est soumis à un maximum.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

**Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence. Par conséquent, il pourrait être nul à l'échéance. Cependant, le rendement fixe du portefeuille est garanti. De plus, le capital est garanti à l'échéance.**

## COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés. Pour ce faire, ouvrez une session dans AccèsD, puis allez dans la section Épargne et placements, ou consultez le [desjardins.com/suivirendement](#). L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

## QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou à votre conseiller ou conseillère, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit dont la nature et le terme sont similaires.

## EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

C'est possible. Une fois par an, après la troisième année de détention, vous pouvez convertir votre placement en un autre placement garanti lié aux marchés, ou encore le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Le rachat et la conversion sont sujets à certaines conditions. Veuillez consulter la convention de placement pour connaître les modalités.

**Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.**

*Certaines exceptions peuvent s'appliquer – veuillez consulter la convention de placement pour obtenir plus d'information à cet égard.*

## QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller ou conseillère d'annuler votre placement.

## RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez [desjardins.com/pglm](http://desjardins.com/pglm) ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller ou conseillère de Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

## PRIX ET DISTINCTIONS



- ★ Meilleur manufacturier, Produits à capital protégé
- ★ Meilleur manufacturier, Canada
- ★ Meilleur distributeur de produits à capital protégé, Amériques

- ★ Meilleur distributeur, Canada
- ★ Meilleure performance, Canada
- ★ Voix du client
- ★ Meilleur produit de l'année, Canada



L'investisseur ou l'investisseuse devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur [desjardins.com/pglm](http://desjardins.com/pglm).

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

Desjardins et Desjardins Gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.